

Conditions générales et convention

Objectif de la formation

Former des animatrices et animateurs qui

- maîtrisent des outils et techniques d'animation en pleine nature et par tous les temps.
- sont capables de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques actives, coopératives et réflexives ainsi que des attitudes basées sur la bienveillance, l'écoute et la flexibilité.

Méthodes de formation

- Une approche « **bottines et opinel** » - Immersion et ateliers pratiques dans la nature + découverte et participation aux projets du CRIE : « Tous Dehors ! », stages nature pour enfants et adultes.
- Une approche **pédagogique** - Cerveau global, gestion douce de groupe, intelligence collective, coopération, écologie humaine, pédagogie de projet, intelligences multiples
- Une approche **réflexive et sensible** - Mise en perspective du lien Homme-Nature et pratiques de reliance
- Une approche **naturaliste** : Eco-socio-systèmes, faune et flore

Conditions générales

- Age minimum requis : 18 ans
- La/le participant.e. doit être apte à la participation aux activités de plein air : idéalement savoir marcher avec sac à dos ou trolley de 10 kg
- Le CRIE ne remboursera pas la/le participant.e en cas d'abandon.
- Le CRIE se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard le 25 janvier 2020 s'il n'y a pas assez d'inscrit.e.s (min 12 - max 20).

Organisation pratique

- Les WE sont organisés sur 2 ou 3 journées.
L'accueil a lieu le samedi entre 9h et 9.30h. Le WE se clôture le dimanche (ou le lundi) à 17h.
- Des activités de formation sont prévues en soirée.
- Le logement est prévu au gîte des Cent Fontaines à Modave. Les repas en « auberge espagnole » sont gérés par les stagiaires.
- La participation aux WE, dans leur entièreté, est requise pour les raisons suivantes :
 - par respect pour les autres participants et les formateurs,
 - par souci de la dynamique et de l'énergie du groupe,
 - chaque WE est un tout cohérent construit de façon progressive,
 - pour des raisons d'organisation logistique (itinéraires, lieux...),
 - les stagiaires lors de leurs (futurs) animations seront confrontés au même problème.

Assurance

Les stagiaires sont couverts par l'assurance en responsabilité civile de Natagora. Celle-ci couvre les dommages corporels et matériels occasionnés pendant les formations, pour autant que la responsabilité de Natagora soit engagée.

Ne sont pas couverts :

- les déplacements,
- les dégâts occasionnés par d'autres stagiaires ou par des tiers aux véhicules des stagiaires,
- les dommages occasionnés par les stagiaires à leur propre matériel ou au matériel d'autres stagiaires,
- les dégâts occasionnés par les stagiaires aux salles de classe ou au matériel mis à disposition.

En cas d'accident, une déclaration doit impérativement être envoyée endéans les deux jours ouvrables au gestionnaire des assurances de Natagora à l'adresse stephane.stevens@natagora.be.

Conditions générales et convention

Le Crie s'engage à	La/le participant.e s'engage à
<ul style="list-style-type: none">• Organiser la formation ;• Coordination de la formation : Simon et Pierre ;• Secrétariat et comptabilité : Caro ;• Formateurs : Equipe du CRIE et ponctuellement intervenants extérieurs ;• Assurer les participant.e.s (Voir page 2 « Assurances » ;• Fournir une attestation de participation active en fin de formation ;• Offrir l'accès à la bibliothèque du CRIE pour consultation des ouvrages en dehors des horaires de la formation ; sur rendez-vous et en dehors des jours de fermeture ;• Prêter les malles pédagogiques ;• Assurer un suivi des participant.e.s en cours de formation en fonction de leurs besoins ;	<ul style="list-style-type: none">• Se comporter de façon respectueuse des autres participant.e.s, des formatrices/teurs, ainsi que du dispositif mis en place ;• Respecter les horaires et prévenir les coordinatrices/teurs de formation en cas de retard ou d'empêchement ;• Se munir d'un équipement adapté aux activités d'extérieur, par tous les temps ;• Payer 950 € (pour l'employeur - possibilité de faire intervenir le fonds 4s) ou 850 € (pour les particuliers) au plus tard pour le 1/02/2020 (dont 100 € d'acompte pour le 15/12/2019) ;• Payer 550 € supplémentaires en cas de non-participation au stage d'été ;• Payer les frais de logement supplémentaires éventuels (maximum 11€/WE d'1 nuit - 22€/WE de 2 nuits) ;• Participer à minimum 6 WE entiers ;• Participer au 1^{er} et au 5^{ème} WE qui sont obligatoires ; <p>Participer aux WE ou journée dans leur intégralité (il n'est donc pas possible de s'absenter pendant une partie du WE) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer et animer un stage de 5 jours en été 2020 ;• Participer à la journée d'évaluation des stages d'été ;• Réaliser un stage (facultatif) d'observation de 1 jour (écoles du dehors) ;

Nom, Prénom et signature du stagiaire précédé de la mention lu et approuvé.